

Distribution de : LES GOUTTES

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le mardi 28 avril 2020

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et preleveur	Terrain		Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl ₂)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie				Physico-chimie						
				Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	pH unité pH	Conduc- tivité µS/cm	Dureté °f	Turbi- dité NFU	Nitrates mg/L	Nitrites mg/L	Amo- nium mg/L
RESERVOIR LES GOUTTES SORTIE DE RSV	21/04/2020 LDA48	<0,03	7,5	0	0	1	33	6,4	58	1,1	<0,2	9	<0,01	<0,05
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>	maximum minimum		25	0	0			<i>9</i> <i>6,5</i>	<i>1100</i> <i>200</i>		1	50	0.1	<i>0.1</i>

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Distribution de : VAREILLES

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le mardi 28 avril 2020

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl ₂)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie				Physico-chimie						
				Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	pH unité pH	Conduc- tivité µS/cm	Dureté °f	Turbi- dité NFU	Nitrates mg/L	Nitrites mg/L	Amo- nium mg/L
RESERVOIR DE VAREILLES SORTIE DE RSV	21/04/2020 LDA48	<0,03	8,9	0	0	4	7	5,9	52	0,8	0,22	8	<0,01	<0,05
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>	maximum minimum		25	0	0			<i>9</i> <i>6,5</i>	<i>1100</i> <i>200</i>		1	50	0.1	<i>0.1</i>

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Distribution de : LES SALHENS

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le mardi 28 avril 2020

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl ₂)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie				Physico-chimie						
				Esché- richia coli n/(100mL)	Entéro- coques n/(100mL)	Flore à 37°C n/mL	Flore à 22°C n/mL	pH unité pH	Conduc- tivité µS/cm	Dureté °f	Turbi- dité NFU	Nitrates mg/L	Nitrites mg/L	Amoni- um mg/L
RESERVOIR DES SALHENS ROBINET APRES UV	21/04/2020 LDA48	<0,03	8,3	0	0	<1	<1	6,4	71	2,1	<0,2	12	0,019	<0,05
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>	maximum minimum		25	0	0			9 6,5	1100 200		1	50	0,1	0,1

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Distribution en restriction d'usage permanente

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

Bien que les résultats microbiologiques du contrôle soient conformes, ce réseau présente une mauvaise qualité d'eau chronique. Les restrictions d'usage permanentes sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée en l'état. Il doit être fait usage impérativement d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie.

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.

Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système de désinfection.

Prévoir le nettoyage des lampes ultra-violet aussi souvent que nécessaire, au minimum tous les deux mois.

Changer la (ou les) lampe(s) ultra-violet systématiquement tous les ans.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.